

voulait dire pour toujours, n'est-ce pas? Or, ce n'est pas là du tout le sens que j'attribue à ce mot dans le langage diplomatique.

Toutefois, je le répète, mais mon honorable ami a tort de prétendre que nous avons dû nous soumettre au gouvernement américain, qui insistait sur la permanence; à ma propre connaissance, cette prétention n'est pas conforme à la vérité des faits. Le gouvernement américain était disposé à discuter une convention de réciprocité d'une plus grande portée si tel eût été notre désir.

Le très hon. M. MEIGHEN: En retour de quoi?

L'hon. M. FIELDING: Je vais lire la partie essentielle de la convention que nous avons rapportée. Qu'est-il arrivé à notre retour? Ne s'est-on pas attaqué à la convention parce qu'on la considérait pratiquement permanente? Le sens de chaque plainte du parti conservateur n'était-il pas que nous avions livré le Canada pieds et poings liés? N'est-ce pas ce qu'il disait? Aujourd'hui, c'est toute une autre histoire; à l'entendre, il voulait une convention permanente, mais à cette époque il nous accusait d'avoir livré le Canada pieds et poings liés à ces horribles Américains. "Ni troc ni commerce avec les Yankees," ne cessait-il de crier; mais aujourd'hui le chef de l'opposition vient nous dire que la convention eût été acceptable si la permanence en avait été seulement garantie. (*Exclamations.*)

Le très hon. M. MEIGHEN: Le ministre de l'Agriculture s'amuse beaucoup ce soir.

L'hon. M. MOTHERWELL. En effet.

Le très hon. M. MEIGHEN: C'est peut-être la centième fois que l'honorable ministre déclare aux honorables membres de l'opposition qu'ils se sont alors prononcés contre tout commerce avec les Yankees. Sur quoi base-t-il cette déclaration? Celle qu'il nous attribue avait été inventée de toute pièce par l'homme que l'honorable ministre avait alors pour chef.

L'hon. M. FIELDING: Je l'ai lue dans la presse, à cette époque. Je n'ai jamais attribué à mon très honorable ami lui-même la phrase "Ni troc ni commerce avec les Yankees", mais j'ai été informé et je crois que c'était là le cri du parti conservateur.

M. DUFF: J'ai entendu sir Robert Borden dire cela.

L'hon. M. FIELDING: Et moi j'ai entendu dire que ces paroles avaient été prononcées dans l'Ontario par le président d'une assemblée à laquelle assistait sir Robert Borden. Peu importe par qui ces paroles furent tout

[L'hon. M. Fielding.]

d'abord prononcées, mais "ni troc ni commerce avec les Yankees", c'était ce que l'on criait dans tout le pays.

Le très hon. M. MEIGHEN: L'honorable ministre pense-t-il qu'il y a lieu d'attribuer au parti conservateur une déclaration que peut avoir faite le président d'une assemblée?

L'hon. M. BUREAU: Elle figurait dans les brochures du parti conservateur.

L'hon. M. FIELDING: Si elle a été faite à une assemblée publique par le président de cette assemblée à laquelle assistait sir Robert Borden, et en présence de celui-ci, il est assez clair qu'elle constituait alors le cri du parti conservateur. En tous cas je vais démontrer ce qu'était cette convention, dont mon honorable ami a parlé. Je citerai, à ce propos, la lettre que feu M. Paterson et moi-même avons écrite au secrétaire d'Etat américain:

Il est entendu que les modifications qu'il s'agit d'apporter au tarif ne prendront pas la forme d'une convention, mais que les gouvernements des deux pays feront leurs plus grands efforts pour effectuer ces modifications par voie de législation correspondante à Washington et à Ottawa.

Les gouvernements des deux pays ayant conclu cette convention dans la conviction que, si elle est confirmée par les autorités législatives dont l'approbation est nécessaire, elle sera avantageuse à la population de chaque côté de la frontière, nous avons raison d'espérer et espérons que, ainsi confirmée, elle restera en vigueur durant une période considérable. Ce seul espoir de la part des deux gouvernements suffirait à justifier le temps et le travail qui ont été consacrés à mûrir les mesures proposées. Cependant, qu'il soit bien compris que nous ne cherchons pas à lier pour l'avenir l'action du Congrès des Etats-Unis ou du Parlement du Canada, mais que chacune de ces autorités sera absolument libre d'apporter à la politique fiscale ou à toute autre matière comprise dans la présente convention toute modification qu'elle pourra juger à propos d'y apporter. Si nous souhaitons que la convention se continue, c'est non pas parce que l'une ou l'autre partie y est liée, mais parce que nous sommes convaincus que la politique commerciale plus libérale à être ainsi établie sera considérée par la population des Etats-Unis et du Canada comme destinée à affermir les relations amicales qui règnent, heureusement, à l'heure qu'il est, et à favoriser les intérêts commerciaux des deux pays.

Cette lettre écrite par M. Paterson et par moi-même fut incorporée dans la convention à notre demande, non parce que le gouvernement américain y tenait, mais parce que nous pensions qu'il n'était pas sage, à cette époque, de lier le Canada pour une plus longue période. Nous fûmes contents de rapporter la convention pour qu'elle fût soumise au peuple canadien, qu'il en fit l'expérience et qu'à la lumière de cette expérience il décidât de conclure ou de ne pas conclure une convention permanente. Il est satisfaisant de parler de l'attitude de mon honorable ami à ce sujet, parce que nous savons à quoi nous en tenir. Il est opposé à la réciprocité avec les Etats-